

MANDAT

DU

GROUPE DE TRAVAIL D'ATACH SUR LE FINANCEMENT

1. Mission

Le groupe de travail de l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé (« ATACH » ou l'« Alliance ») sur le financement s'efforce de donner accès aux financements destinés à mettre en place des mesures d'atténuation des changements climatiques dans les systèmes de santé et à renforcer la résilience climatique et l'adaptation aux répercussions et aux menaces actuelles, émergentes et futures des changements climatiques dans le domaine de la santé. Il contribue ainsi à mener à bien la mission globale de l'Alliance, à savoir : « Réaliser l'ambition fixée à la COP26 de mettre en place des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques et durables », en utilisant le pouvoir collectif des États Membres de l'OMS et d'autres parties prenantes afin de recenser les possibilités d'action ainsi que d'appréhender et d'éliminer les obstacles empêchant l'accès aux financements durables et à la mobilisation des ressources, dans le but d'accroître les investissements consacrés au climat et à la santé. La mobilisation des ressources désigne à la fois le financement et l'assistance technique dont les pays peuvent avoir besoin pour être en mesure d'élaborer les plans et de mener les évaluations découlant de leurs engagements. Des financements seront également nécessaires pour que les pays puissent mettre en œuvre ces plans.

2. Objectifs du groupe de travail sur le financement

Grâce à la coordination et à la collaboration, le groupe de travail d'ATACH sur le financement s'efforce d'aider les États Membres – y compris ceux qui ont signé les engagements du volet santé de la COP26 relatifs à la mise en place de systèmes de santé durables et à faible empreinte carbone – à accéder dans la pratique au financement des projets et à mobiliser des fonds pour mettre en œuvre des plans visant à lutter contre les changements climatiques et à atteindre les objectifs fixés en matière de santé.

Le groupe de travail sur le financement se réunira au minimum tous les six mois.

Principaux objectifs :

Les principaux objectifs du groupe de travail d'ATACH sur le financement contribuent au but global d'ATACH grâce aux échanges et à la collaboration entre experts techniques de haut niveau. Il s'agira en premier lieu de réduire les obstacles au financement et, en deuxième lieu, de maximiser les investissements dans le secteur de la santé sous l'angle du climat afin d'assurer l'optimisation des ressources :

- 1. Réduire les obstacles au financement en modifiant l'architecture financière internationale régissant le secteur des changements climatiques et de la santé :** Cet objectif se concentre sur les domaines dans lesquels le pouvoir collectif des États Membres et des autres institutions financières et parties prenantes essentielles peut, le cas échéant, opérer un changement mondial. Elle illustre l'intérêt collectif du groupe de travail d'ATACH pour le financement ainsi que pour des thèmes propres au contexte qui peuvent être plus facilement applicables à de plus petits groupements d'États Membres.
- 2. Maximiser les investissements dans le secteur de la santé :** Cet objectif garantira l'optimisation des ressources en abordant les choses sous l'angle du climat et en intégrant la résilience climatique et la durabilité dans le financement de la santé afin de s'assurer que les fonds disponibles sont utilisés de la manière la plus efficace et équitable possible.

Ces objectifs seront appuyés par les leviers suivants :

- a. Suivi :** Suivre les progrès et les résultats des organismes nationaux, des donateurs et des agences de financement multilatérales en matière de mobilisation de ressources destinées à répondre aux besoins cernés par les pays afin de mettre en place des systèmes de santé résilients face aux changements climatiques, durables et à faible empreinte carbone ; déterminer les progrès réalisés dans l'élimination des

obstacles empêchant les différents types de financement et en faire un suivi ; et observer comment évolue l'utilisation des innovations financières en faveur des objectifs et des résultats en matière de climat et de santé.

- b. Partage des connaissances et analyse :** Ce levier offre aux participants à l'Alliance un forum leur permettant de partager leur expertise, leurs connaissances et leurs expériences acquises grâce à l'analyse afin d'éclairer l'accès aux financements destinés aux activités dans le secteur de la santé et du climat de même que leur utilisation.
- c. Coordination de l'accès à l'assistance technique :** Ce levier comprend un accompagnement à la conception de programmes d'adaptation et d'atténuation et à l'élaboration de propositions de financement.

3. Secrétariat

Sous réserve de la disponibilité de ressources humaines et financières suffisantes, l'OMS assure le Secrétariat d'ATACH et de chacun de ses groupes de travail. Le mandat d'ATACH (disponible en anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) donne davantage d'informations sur le rôle du Secrétariat.

4. Participants

Le groupe de travail d'ATACH sur le financement est ouvert aux mêmes catégories de participants que l'Alliance elle-même. Après confirmation de la liste des participants à l'Alliance (au terme du processus de demande spécifié dans les mandats de l'Alliance), ceux-ci seront invités à confirmer le groupe de travail particulier auquel ils souhaitent prendre part en envoyant un courriel à l'adresse healthclimate@who.int. Les participants souhaitant prendre part au groupe de travail d'ATACH sur le financement seront ajoutés au groupe et recevront automatiquement des invitations aux réunions pertinentes. Ils auront, à tout moment, la possibilité de quitter le groupe de travail.

5. Responsabilités des participants au groupe de travail d'ATACH sur le financement

En rejoignant le groupe de travail d'ATACH sur le financement, les participants s'engagent à :

- respecter le présent mandat ;
- promouvoir le travail, la vision, les buts et les objectifs du groupe de travail d'ATACH sur le financement ;
- faire preuve d'initiative et participer aux activités, discussions et délibérations du groupe de travail d'ATACH sur le financement, et contribuer à la mise en œuvre des actions et des priorités découlant du plan de travail convenu et des débats ;
- participer, le cas échéant, aux réunions du groupe de travail d'ATACH sur le financement ;
- partager selon qu'il conviendra leurs connaissances et les informations dont ils disposent (bilans d'expérience, études de cas, résultats de programme, etc.) avec les autres participants à l'Alliance.

6. Présidents du groupe de travail sur le financement

En vertu du mandat de l'Alliance, qui constitue le point de départ de l'action des groupes de travail, chacun d'entre eux aura deux coprésidents ; ceux-ci représenteront d'une part les institutions gouvernementales dotées d'un mandat dans le domaine des changements climatiques et de la santé, et d'autre part les agences/organisations techniques, dans le but de mener l'action du groupe de travail et de progresser dans la mise en œuvre de son programme. L'OMS, en qualité de gestionnaire d'ATACH, les pays coorganisateurs et les présidents des groupes de travail formeront le Groupe directeur, chargé d'assurer la coordination des travaux au sein de l'Alliance et de discuter des priorités émergentes.

Les coprésidents des groupes de travail seront nommés par l'OMS en consultation avec les coorganisateurs d'ATACH pour une durée initiale d'un (1) an.

Critères de sélection des présidents des groupes de travail :

- Institutions gouvernementales ayant un mandat dans le domaine des changements climatiques et de la santé. La possibilité pour les pays d'assurer la coprésidence sera envisagée en fonction de leur proactivité, de la priorité qu'ils accordent au domaine sur lequel porte l'action du groupe de travail et de leur capacité à faire avancer les choses dans la réalisation des objectifs et des buts du groupe de travail.

- Agences/organisations techniques ayant une expérience technique avérée et des acquis sur le sujet. La motivation, la proactivité et les capacités nécessaires pour avancer sur la voie de la réalisation des buts et des objectifs du groupe de travail seront également prises en compte par le Secrétariat.

Manifestation d'intérêt pour présider un groupe de travail d'ATACH :

Tous les participants à l'Alliance sont invités à manifester leur intérêt à présider l'un de ses groupes de travail en envoyant un message au Secrétariat (healthclimate@who.int). Toutes les candidatures seront évaluées par le Secrétariat de l'OMS, qui consultera les cogestionnaires, et les décisions seront transmises au Groupe directeur et communiquées aux candidats. La liste définitive des présidents proposés tiendra également compte de la représentation de l'ensemble des Régions de l'OMS dans le mécanisme global de gouvernance d'ATACH.

Rôle des coprésidents des groupes de travail d'ATACH :

Comme cela est indiqué dans le mandat de l'Alliance, les coprésidents des groupes de travail d'ATACH doivent :

- épauler le Secrétariat pour élaborer l'ordre du jour et participer activement aux réunions générales de l'Alliance.
- présider les débats lors des réunions du groupe de travail (en veillant à ce que l'accent soit mis sur l'action et les résultats) ;
- faire en sorte que les participants au groupe de travail participent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre de son plan de travail ;
- collaborer avec le Secrétariat pour avancer vers la réalisation des objectifs et des plans du groupe de travail, notamment pour élaborer son plan de travail ;
- aider le Secrétariat et le Groupe directeur à déterminer les priorités et/ou des défis à relever pour atteindre les objectifs propres au groupe de travail ;
- promouvoir et assurer des synergies avec d'autres groupes de travail ;
- participer aux réunions du Groupe directeur, en représentant les travaux, les questions et les points de vue du groupe de travail au sens large ;
- épauler le Secrétariat pour élaborer l'ordre du jour et participer activement aux réunions du groupe de travail d'ATACH.

7. Amendements

Le présent mandat peut être modifié de temps à autre par le Secrétariat en consultation avec le Groupe directeur.